



**SERVICE DE LA PLANIFICATION
DE L'AMÉNAGEMENT ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire instaurant des marges de recul à l'axe applicables aux lots situés en bordure d'un corridor structurant de transport en commun

Date du plan : 2018-05-16
 No du règlement : R.A.V.Q.1204
 Préparé par : M.M.

No du plan : RAVQ954A24
 Échelle : 1:3 000